Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

Rapport bilan de la concertation

Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Mellois-en-Poitou

INTENTION DE LA CONCERTATION 2
MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTAITON 2
1. ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA CONCERTATION 2
2. DÉFINITION DES AXES STRATÉGIQUES 3
Déroulé d'une séance de Laboratoire climat 3
3. ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 5
Déroulé d'un Atelier climat 6
SYNTHÈSE DES APPORTS DE LA CONCERTATION 8
Résultats des séances de Laboratoire climat 8
Résultats des Ateliers climat 8
Apport général 8
ANNEXES 9
Annexe 1 – Avis du Conseil de développement Mellois-en-Poitou 10
Annexe 2 – Avis d'un groupement d'associations anti-éoliennes 14

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

INTENTION DE LA CONCERTATION

L'élaboration du PCAET a été pensée comme une démarche ouverte à l'ensemble des acteurs du territoire. La démarche devait être en mesure de rassembler les acteurs "initiés" aux questions air-énergie-climat, et surtout les autres, que ce soit au sein de la CCMP (élu·es, équipes techniques) ou en dehors (acteurs économiques, associatifs, société civile, population).

Saisie comme un moyen de renforcer la résilience collective du territoire, l'élaboration du PCAET a été pensée pour permettre de renforcer le dialogue, et pour éviter de créer ou de renforcer des fractures. Plus largement, le PCAET devant appuyer le territoire dans son engagement pour l'environnement, il a par conséquent fallu poursuivre un double objectif d'ambition et d'appropriation collective.

MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTAITON

1. ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA CONCERTATION

Pour mener à bien la concertation dans le cadre de cette méthode globale, trois instances ont été impliquées : le comité de pilotage, le « Laboratoire climat », et les « Ateliers climat ».

Le Comité de Pilotage
Comité de suivi

Sollicitations :

- A chaque début et fin de phase

Rôle :

- Décisionnaire : Arbitrages et validations

Instance de production stratégique

Sollicitations :

- Au démarrage de la stratégie

Rôle :

- Définition des ambitions et des axes stratégiques, d'une vision politique partagée

Les Ateliers Climat

Sollicitations :

- De l'aboutissement de la stratégie à la rédaction des fiches actions

Rôle :

- Construction des scénarii
- Contribution active à l'enrichissement du contenu du PCAET, proposition d'actions, de moyens pour mettre en œuvre et faire vivre le document

Par rapport au calendrier général de l'élaboration du PCAET, cela signifie que le Laboratoire climat intervient lors de la deuxième phase, et que les Ateliers climat se tiennent lors de la troisième phase.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

Calendrier synthétique de la méthodologie d'élaboration du PCAET

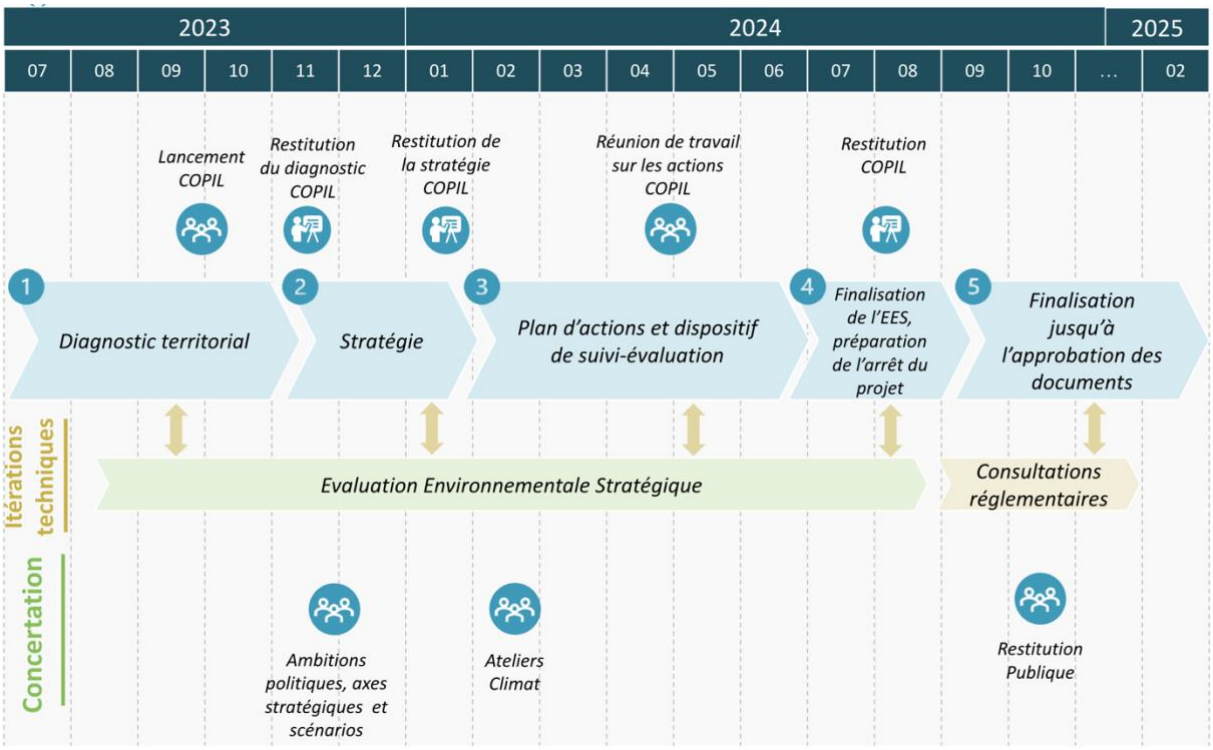

2. DÉFINITION DES AXES STRATÉGIQUES

Un « Laboratoire Climat » a été mis en place, réunissant des acteurs désignés en amont :

- Pilotage : Vice-Président aménagement Mellois en Poitou
- Vice-Présidents associés : cycle de l'eau, attractivité, déchets, projet de territoire
- DGA, directeurs et agents associés
- Élus communautaires volontaires
- Élus partenaires : Région, département, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, association Deux-Sèvres Nature Environnement
- 2 membres du conseil de développement

4 séances se sont d'abord tenues pour traiter chacune des 4 thématiques dégagées dans la phase de diagnostic :

- Thématique *agriculture et espaces naturels* : jeudi 16 novembre
- Thématique *habitat et aménagement* : lundi 20 novembre
- Thématique *tertiaire et industrie* : mardi 28 novembre
- Thématique *transport et mobilité* : 5 décembre

Une séance spéciale s'est ensuite tenue pour définir les scénarios quantitatifs et qualitatifs sur chacune des thématiques.

Déroulé d'une séance de Laboratoire climat

Vue globale

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

- Présentation du diagnostic – 20’
- Priorisation stratégique– 45’
- Priorisation opérationnelle – 45’

Déroulé détaillé

1. Présentation du diagnostic – 20 minutes

2. Priorisation stratégique – 45 minutes

Par levier, analyse :
- de l’impact espéré (atténuation ou adaptation au changement climatique)
- des co-bénéfices potentiels (+)
- des externalités négatives potentielles (-)
Travail en binôme/trinôme sur un ou plusieurs leviers.

Chaque levier a un tableau dédié, en 3 colonnes.

IMPACT ESPÉRÉ (CLIMAT-AIR-ÉNERGIE, ATTENUATION OU ADAPTATION)	CO-BÉNÉFICES POTENTIELS (+)	EXTERNALITÉS NÉGATIVES POTENTIELLES (-)

Il s’agit ici de répondre à cette question : *quels sont les leviers les plus utiles, et quels sont les leviers les moins utiles ?* À ce stade, la réflexion se mène sans limite. La question des opportunités opérationnelles sera traitée en deuxième partie.

3. Priorisation opérationnelle

Par levier, analyse des limites et des opportunités opérationnelles. La question posée ici est la suivante : *quels leviers sont facilement activables et quels leviers sont difficilement activables sur ce territoire ?*

À l’issue de ce dernier temps, les orientations stratégiques sont ainsi classées sur les deux axes : l’utilité et l’opérationnalité. Ce classement se traduit par une priorisation en plusieurs rangs. Au premier rang des priorités, on trouve ainsi les orientations utiles et facilement activables :

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

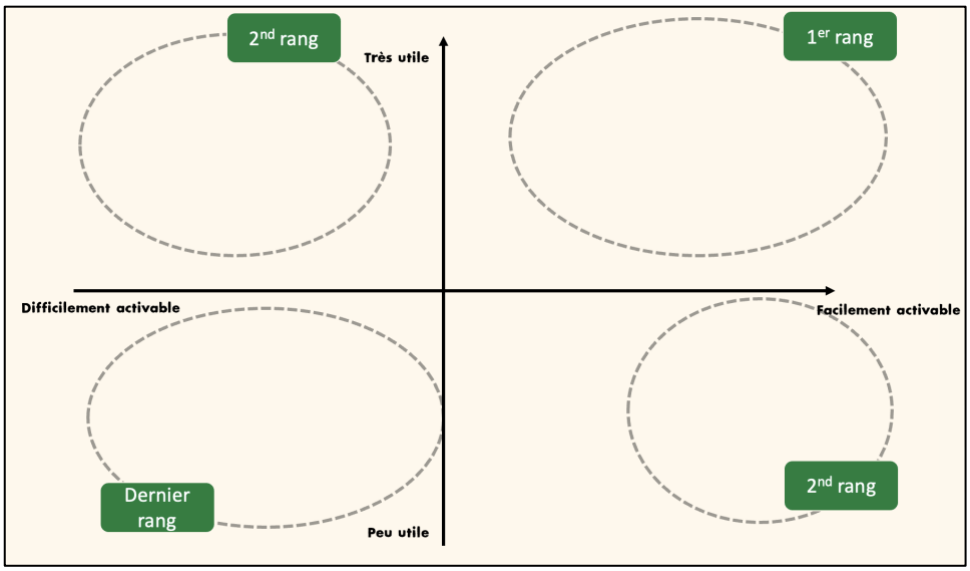

Ce classement permet ensuite de proposer une priorisation des orientations stratégiques.

Exemple de priorisation pour la thématique « Tertiaire »

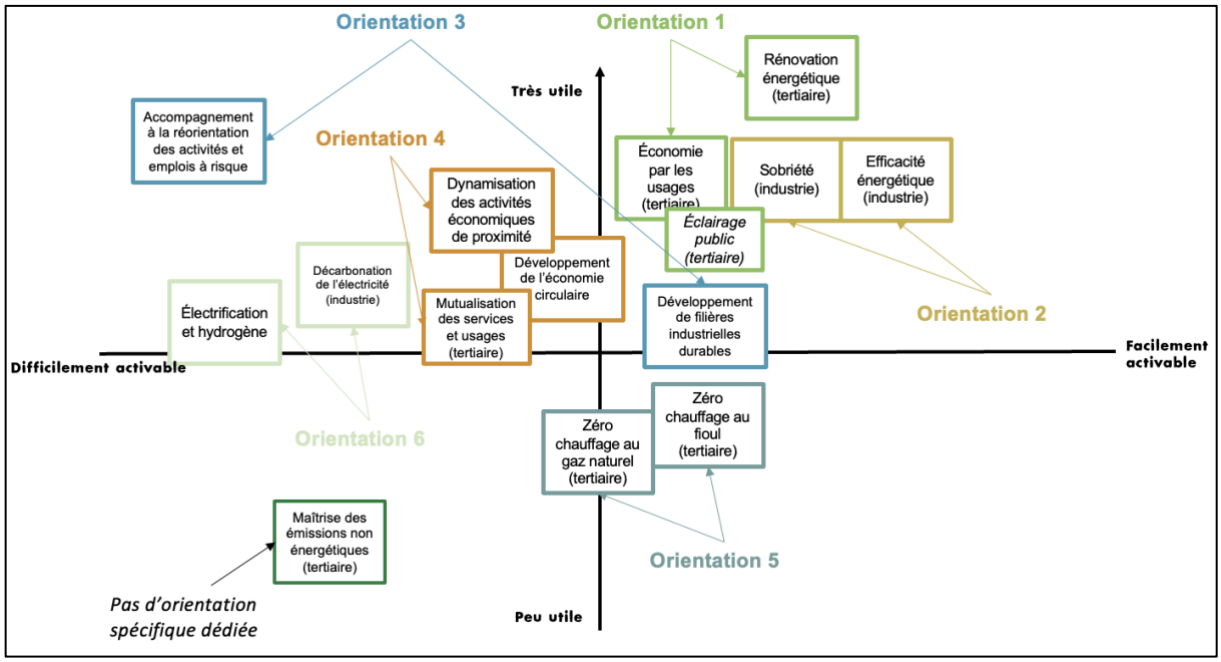

Une fois la priorisation des orientations stratégiques validée en comité de pilotage, un registre dématérialisé a été ouvert en ligne, sur le site de la Communauté de communes, pour permettre aux acteurs locaux et aux habitant·es de donner leur avis sur ces grands axes.

3. ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Des « Ateliers climat » ont été organisés pour mobiliser les forces vives (habitant·es, associations, entreprises, collectifs…). 5 ateliers se sont tenus, permettant d'en proposer un par bassin de vie sur l'ensemble du territoire du Mellois-en-Poitou.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

L'intention de ces ateliers a été de créer de la matière pour nourrir les fiches-actions.

Visuel de communication



Dates et lieux des 5 Ateliers climat :

- 21/03 Sauzé-Vaussais (salle des Halles, centre socio-culturel)
- 03/04 Brioux-sur-Boutonne (salle la Boutonnaise)
- 18/04 Celles-sur-Belle (salle des fêtes de Saint-Médard)
- 23/05 Lezay (salle des fêtes)
- 05/06 Chef-Boutonne (salle Raymond Quiard)

Déroulé d'un Atelier climat

- **Vue globale**

1. Présentation dynamique du diagnostic et des orientations stratégiques – 40'
2. Priorisation des actions - 20'
3. Opérationnalisation des 2 actions préférées de chaque thématique (freins, sous-actions, porteurs et partenaires) – 1h

- **Déroulé détaillé**

1. **Introduction en plénière** - 40 minutes

- Mot d'introduction
- Présentation de l'atelier
- Présentation des principaux éléments de diagnostic et de la stratégie adoptée

Les questions et remarques vis-à-vis de ces éléments de diagnostic et de stratégie n'ont pas donné lieu à de discussions ou débats durant ces séances. Les participants souhaitant s'exprimer sur le sujet étaient renvoyés vers le registre dématérialisé.

2. **Transition dynamique** – 20 minutes

Les participant·es sont invité·es à indiquer leur action préférée sur chaque table, celle qui « fait le plus sens » à leurs yeux (du point de vue climat-air-énergie, mais aussi de façon réaliste, en partant de la réalité du territoire, des besoins et des envies). Les participant·es doivent alors positionner une gommette, sur chaque table, sur la carte action correspondant à l'action

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

préférée. Les deux actions préférées (la première et la deuxième) de chaque thématique sont discutées dans les deux phases de travail qui suivent.

Exemple de carte action

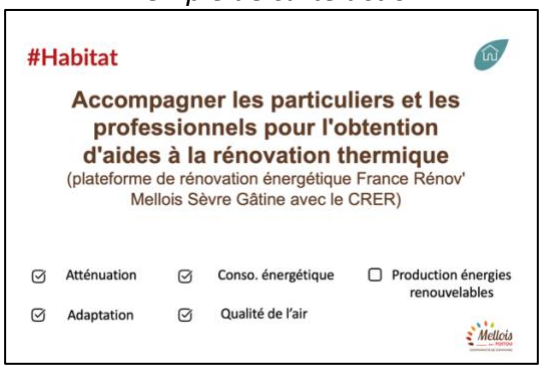

3. **Temps de travail** – 2 x 30 minutes

Les personnes se répartissent en 5 groupes, et chaque groupe se positionne sur une thématique. 1 personne est chargée d'animer chaque table.

Le support proposé est « l'arbre des solutions ». Chaque participant·e dispose de post-its à positionner sur l'arbre au fur et à mesure de ces trois étapes :

- Identification des freins pour mener l'action (bas de l'arbre) – 10 minutes (2 minutes de prise de notes et chacun lit son post-it et 8 minutes de lecture et discussion). Après cette première étape, chaque groupe passe à une autre table.
- Identification des sous-actions opérationnelles, en tenant compte des freins identifiés par le groupe précédent (milieu de l'arbre) – 10 minutes. Après cette deuxième étape, chaque groupe passe à une autre table.
- Identification des acteurs à impliquer sur l'action (haut de l'arbre) – 10 minutes

Le fonctionnement est identique sur la deuxième action préférée de chaque thématique.

Exemple d'arbre des solutions finalisé

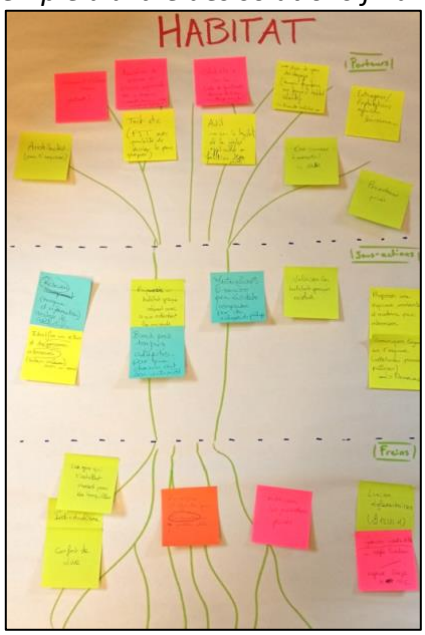

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

SYNTHÈSE DES APPORTS DE LA CONCERTATION

Dans le détail, la concertation a eu des résultats différents d'une instance à l'autre.

Résultats des séances de Laboratoire climat

- Une bonne mobilisation des acteurs (environ 10 participants par séance)
- Une priorisation stratégique actée collectivement
- Entre 4 et 6 orientations stratégiques priorisées par thématique
- Une participation active des personnes présentes

Résultats des Ateliers climat

- Une mobilisation relativement faible (8 à 15 participants par atelier)
- Un décalage de priorisation par rapport au « Laboratoire Climat » (actions choisies pas toujours prioritaires dans la stratégie)
- Une quarantaine d'actions travaillées
- Une production de contenu opérationnel pour l'écriture des fiches actions (utile pour appuyer les échanges avec les porteurs identifiés). Les ateliers ont permis de préremplir les fiches actions, et notamment les parties suivantes :
  - Descriptif de l'action
  - Porteurs
  - Rôle de la collectivité
  - Partenaires
- Une participation active des personnes présentes

Apport général

Globalement, la concertation a permis la mobilisation de nombreux acteurs, qui se sont impliqués à différentes phases de l'élaboration du PCAET. Elle a permis à différentes catégories d'acteurs de travailler à la définition des orientations stratégiques et à leur opérationnalisation très concrète. Elle a fourni une matière dense, étayée par de nombreuses expériences, et a ainsi consolidé l'ancrage territoriale du PCAET.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

ANNEXES

Les avis qui suivent ont été étudiés et pris en considération par le COPIL du PCAET. Une modification est apportée au projet de PCAET : ajustement des objectifs de consommation d'énergie et d'émissions de GES du secteur de l'industrie en 2050 pour garantir un objectif de réduction par rapport à 2030. Les autres éléments présentés dans ces avis ne feront pas l'objet d'une modification dans le projet de PCAET. Ils feront toutefois l'objet d'une réponse politique de la part du COPIL aux structures émissaires de ces avis, et seront pris en compte parmi les avis qui seront reçus à l'issue de la phase de consultation des PPA.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

Annexe 1 – Avis du Conseil de développement Mellois-en-Poitou

Melle, le 22 octobre 2024

A l'attention de M. Fabrice Michelet,
Président de la communauté de communes Mellois en Poitou

Avis du Conseil de développement sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Mellois en Poitou

Par le courrier du 23/11/2023, le Conseil de développement de Mellois en Poitou a été saisi sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette saisine s'inscrit dans une démarche de concertation avec les habitants et habitantes du territoire dans une phase d'élaboration prévue à l'horizon 2025. Ainsi le Conseil de développement est chargé d'émettre un avis sur la stratégie territoriale du PCAET et sa déclinaison en plan d'actions autour de 5 thématiques principales, que sont l'habitat et l'aménagement, les mobilités, le tertiaire et l'industrie, l'agriculture et les énergies renouvelables. 4 membres du Conseil de développement, par ailleurs largement impliqué dans la rédaction de cet avis, ont participé aux différentes réunions du Laboratoire Climat. Aux termes d'une réunion de présentation et de 4 séances de réflexions partagées, par quelques membres du Conseil de développement, celui-ci propose une lecture critique du PCAET, en nous positionnant en complémentarité des travaux menés lors des ateliers, éventuellement en opposition, et en questionnant la plupart des limites et des difficultés de mise en œuvre des mesures proposées.

Avis général

Nous avons tout d'abord relevé une ambition du PCAET dans son ensemble, inscrivant le territoire de Mellois en Poitou au-delà d'une trajectoire dite réglementaire, pour porter une stratégie plus exigeante. Ainsi, comme il a été dit lors des ateliers des laboratoires, nous reconnaissons que la stratégie territoriale du PCAET n'a d'autre choix que de tenir compte des réalités culturelles, sociales, économiques du territoire, afin d'imaginer des actions qui soient réalistes et réalisables.

Nous observons dans l'ensemble la recherche d'une faisabilité dans les actions, au regard d'une certaine utilité liée aux enjeux du PCAET. Nous notons également, de manière transversale, la volonté de la Communauté de communes d'agir dans des domaines d'action sur lesquels elle possède des effets leviers, directs ou indirects.

Mais nous questionnons plusieurs points, comme le séquençage des actions qui s'avère selon nous globalement peu précis, avec des différentes périodes de démarrage et l'absence de date butoir, ce qui ne permet pas d'appréhender clairement le calendrier de mise en œuvre.

Par ailleurs, beaucoup d'actions et de principes s'entremêlent, avec des niveaux très différents en termes de poids et d'incidence entre les fiches actions. Cela laisse à penser une priorisation pas toujours très lisible selon nous. Nous n'avons pas réussi à savoir si la hiérarchisation des actions, par ordre d'apparition dans le document, devait être prise comme une classification par ordre d'importance.

Les indicateurs de suivi et objectifs n'étant pas définis, il n'est pas possible pour nous d'appréhender comment chaque action sera évaluée. Des éléments en termes de moyens mobilisables directement de la collectivité (ETP, financements ou autres) ou indirectement (aides à la pierre), permettraient de mieux

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

apprécier la faisabilité réelle de l'action, tout du moins les moyens mis en œuvre pour l'action. Au regard de l'échéance proche, à savoir 2030, il est essentiel selon nous que la collectivité se dote rapidement des éléments d'évaluation.

La rédaction des fiches actions aurait gagné à faire apparaitre les notions évoquées dans les réunions de laboratoires, avec une indication « facilement activable » et « utile », permettant une lecture objectivée des choix opérés par le comité de pilotage.

Habitat

Nous apprécions des intentions ambitieuses du PCAET sur l'habitat, avec des actions cibles plutôt pertinentes et sans oubli notable. Sur cet axe, comme dans d'autres, les impacts espérés doivent être bien sûr analysés à l'aune des capacités réelles d'intervention de la Communauté de communes. S'agit-il d'actions directement portées par la collectivité, relevant d'une réglementation s'imposant aux différents usagers ou incitatives, relevant donc de la liberté individuelle ?

L'enjeu du conseil aux usagers nous apparait en ce sens, à la fois pertinent et indispensable dans un univers où les informations contradictoires sont nombreuses. Sur les objectifs liés à l'appui en termes de conseil et d'accompagnement, il est clair que la CDC dispose à la fois de leviers réels et par ailleurs tout à fait indispensables.

L'ambition de réduire la surface chauffée par habitant nous apparait en revanche peu réaliste à court terme dans un territoire rural comme le nôtre, où les habitants sont attachés majoritairement à la maison individuelle.

Il nous semble intéressant de concentrer les efforts du PCAET sur l'isolation des maisons, comme le plan d'action le propose à travers différentes fiches. Mais cela soulève pour nous deux questions. D'une part, le financement des mesures incitatives en matière de rénovation ne relève pas du financement de la collectivité, mais plus de l'Etat. Comme une grande partie des actions prévues au PCAET dépendent des financements de l'Etat, le CODEV s'inquiète des prochaines orientations budgétaires qui risquent de réduire les capacités financières du projet et donc son efficacité.

D'autre part, nous questionnons aussi la capacité du secteur local du bâtiment à suivre le rythme nécessaire ou souhaité.

Mobilités

Nous savons que les habitants ne vont pas naturellement vers les solutions préconisées, qu'ils vivent comme une contrainte, contrainte pourtant nécessaire. La question de l'accompagnement aux changements des pratiques, des modes de consommation a donc particulièrement du sens.

Des fiches-actions témoignent d'une certaine ambition comme le développement d'une filière de véhicules légers intermédiaires et le soutien au développement des véhicules légers à faibles émissions. Mais d'autres actions, pourtant essentielles, ne sont, selon nous, pas suffisamment mises en avant comme les transports en commun.

La difficulté d'avancer dans un domaine aussi complexe que celui de la mobilité est réelle. C'est un champ d'interventions et de compétences qui ne relèvent pas directement de la Communauté de communes, soulevant là aussi la question de l'efficacité de certaines mesures, par ailleurs pertinentes.

Mais la déclinaison opérationnelle de cette thématique donne l'impression d'une liste d'actions, judicieuses pour certaines, manquant toutefois d'une réelle cohérence d'ensemble. Or, nous pensons que sur cet axe, plus que sur d'autres, la collectivité se doit de mettre en synergie les différents acteurs à partir d'une stratégie locale, cohérente et dynamisante.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

Agriculture

C'est un axe qui nous apparait plus timide dans ses ambitions que les autres. Nous ressentons un décalage entre des actions qui auraient un impact fort et le choix de la collectivité de prioriser certaines actions. Nous constatons une sorte de perte en ligne, entre les réunions d'élaboration du diagnostic et la mise en lumière des enjeux, voire une relative distorsion entre la priorisation décidée par le comité de pilotage (cf. avis général).

En effet, l'agriculture représente quand même 45 % de la part des émissions de GES, de l'ensemble des secteurs du Mellois en Poitou (chiffres 2019). L'ambition est certes de réduire ce volume, mais cette même part passerait à plus de 79 % des émissions de GES, ce qui traduit selon nous, une faiblesse dans les actions envisagées.

Par ailleurs, le contexte départemental n'est pas encourageant : déprise de l'élevage, baisse du nombre d'exploitations, de plus en plus de céréales. Les principaux leviers ne sont clairement pas entre les mains de la Communauté de communes.

Pour autant, la Communauté de communes sera véritablement efficace en soutenant toutes les initiatives d'information, de formation, de démonstration autour des techniques intéressantes (non-labour, agroforesterie, plantation de haies) et en encourageant des modèles comme l'agriculture biologique. Or ce modèle n'est même pas cité, dans aucune des fiches-actions, alors qu'il est expressément nommé dans d'autres PCAET (par exemple, ceux des Hautes Vosges, de Douarnenez ou encore de l'Erdre).

Le rôle d'entrainement de la Communauté de communes, notamment dans le développement d'une alimentation plus locale est très intéressant et pourrait être accentué, au-delà des seules cantines communautaires (EPHAD, évènements communautaires).

Nous savons que l'agriculture est un secteur très impactant. Et nous reconnaissons que cet axe n'est pas le plus aisé en termes d'accompagnement aux changements. Mais nous interrogeons la Communauté de communes sur l'ambition affichée dans un tel document d'intention. Il doit selon nous faire apparaitre des exigences pour notre territoire.

Une expérimentation sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation (actuellement en cours dans plusieurs endroits) pourrait par ailleurs, contribuer à changer les habitudes alimentaires.

Tertiaires et industrie

En premier lieu, nous soulignons une incohérence dans la partie introductive de cette partie, dans les chiffres clés annoncés : les consommations d'énergie industrie seraient en augmentation en 2050 par rapport à 2030, de même que pour les émissions de GES.

De manière transversale, il ne faudrait pas focaliser que sur les grosses entreprises, car peu nombreuses. Il y aurait probablement plus à gagner à sensibiliser les petites entreprises.

Aussi, nous nous étonnons de quelques mesures qui, selon nous, n'apportent pas en crédibilité au plan d'action du PCAET, comme de proposer des pulls aux salariés pour la fiche T1.2. Cela pourrait être perçu comme infantilisant au regard d'une démarche citoyenne.

Quelques actions qui s'adressent au patrimoine de la collectivité pourraient être étendues à celui des entreprises.

Energies renouvelables

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

Les membres du Conseil de développement s'accordent à reconnaitre, sur cette thématique, que les actions proposées visent bien les objectifs du plan et peuvent être considérées comme utiles. Beaucoup d'actions relèvent pour la Communauté de Communes d'un rôle de « d'initiation et/ou de facilitation », ce qui peut limiter l'efficacité en termes de mise en œuvre, avec parfois un calendrier ambitieux, voire selon nous peu réaliste.

Nous regrettons un oubli, celui de la production d'énergie par la petite hydroélectricité sur les cours d'eau du territoire qui aurait mérité d'être étudiée dans le diagnostic et développé en termes d'action, a minima pour l'autoconsommation.

La priorité des actions de la collectivité nous semble être celles qui montrent l'exemplarité de ce qu'elle entreprend. Par exemple ce qui permet de planifier les économies d'énergie sur l'ensemble des bâtiments collectifs.

De même, dans le rôle de facilitation, la prise en charge de l'ingénierie d'accompagnement des initiatives locales devrait être proposée aux acteurs potentiels.

Avis validé par l'assemblée générale plénière du Conseil de développement le 22/10/2024.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

Annexe 2 – Avis d'un groupement d'associations anti-éoliennes

REÇU LE
03 SEP. 2024

Association *stop éolien en pays mellois*
Association *Vent des sources*
Collectif *Préservation sud Deux-Sèvres*
Collectif *Alerteoliennexoudun*

St Vincent la Châtre, le 2 septembre

Aux membres du Laboratoire Climat
Aux membres du Comité de Pilotage

Objet : Consultation citoyenne du PCAET

Mesdames, Messieurs,

Nos associations souhaitent que l'aréopage d'experts anonymes qui a contribué à l'élaboration du PCAET et a un pouvoir **décisionnaire** prenne en considération nos remarques sur certains points du PCAET concernant essentiellement l'énergie éolienne et la méthanisation.

Le SRADDET

Le PCAET s'appuie sur le SRADDET mais sans retenir sa recommandation de **« rééquilibrer les implantations éoliennes vers le sud de la région par souci d'égalité des Territoires »**.
Les objectifs du SRADDET pour le département, calculés selon le facteur de conversion surface/puissance par l'ADEME, soit 7,13% de la superficie de Nouvelle-Aquitaine sont de 320,85 MW pour de 2030 et de 541,88MW pour 2050. La puissance installée dans le département au 1er janvier 2022 est de 682,10MW. Nous ne devrions plus avoir de projet éolien dans les Deux-Sèvres ni dans le Mellois qui a fait sa part .
Or non seulement le PCAET annonce un repowering de 94 mâts et deux parcs supplémentaires de 5 mâts et 6 mâts. Mais c'est sans compter sans les 3 parcs en instruction de la Marche boisée, des Ribaudières et de Villefollet-Brieuil et Villiers sur Chizé et les parcs en recours.

A quoi sert un tel déploiement d'une énergie intermittente, quand dans le même temps il est réclamé une baisse de la consommation ?

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

PRODUIRE LOCALEMENT

Il ne faut pas abuser les citoyens en leur laissant penser qu'avec un financement participatif, ils consommeront leur électricité produite localement.
Tous les systèmes de production électrique, quels qu'ils soient, sont interconnectés et personne ne sait de quelle origine est le courant qui fait tourner le lave-vaisselle.
Le territoire de la communauté de communes n'est pas un vase clos.
Ce qui est produit ici part sur le réseau national connecté au réseau européen.

L'attrait financier de cette opération est la seule motivation. Elle profite en premier lieu aux promoteurs, aux propriétaires fonciers, aux collectivités territoriales. Les collectivités locales ont des missions de service public et ne doivent pas se comporter comme des opérateurs privés, d'autant que l'énergie éolienne est toujours scandaleusement subventionnée par des fonds publics.
L'électricité doit rester un bien commun comme l'eau.

REPOWERING

La durée de vie des éoliennes est de 20-25 ans et le repowering dans le Mellois ne concernerait que les machines de 3MW soient 94 mâts existants.

Comment contiendrez- vous la voracité des sociétés éoliennes pour les machines plus puissantes comme c'est le cas pour le Fourris, où les machines atteignent 263 mètres en bout de pales ?

Les éoliennes plus hautes affectent toujours le fonctionnement de celles qui les entourent. Elles doivent être espacées les unes des autres de 3 à 5 fois le diamètre du rotor en raison de risques de turbulence et de sillage.
Ce sera le cas dans le Mellois et laisse supposer qu'il faudra alors grignoter encore plus d'espace agricole, ce qui contredit l'objectif de réduction de l'artificialisation des sols : il faudra enterrer un nouveau socle et des tonnes de béton ferraillé, encore plus large et plus profond que le précédent. Qu'en pensent les agriculteurs ? Qu'adviendra-t-il des parcs renouvelés dans 25 ans ?

Enfin, le PCAET se garde bien de mentionner le développement inévitable des infrastructures d'acheminement des lignes électriques nécessaires au raccordement de tous les parcs anciens et renouvelés par RTE.
Madame Batho en 2012 devant la représentation nationale avait déclaré lucide que «le développement des énergies renouvelables rendra nécessaire la création de plusieurs kilomètres, non, des milliers de kilomètres de lignes à haute tension ».

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

Cela a un coût : **200 milliards d'euros d'ici 2040** qui seront répercutés sur les factures des consommateurs en plus du relèvement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, **la TICPE**. (cf. l'enquête sénatoriale sur l'explosion des prix du 10 juillet 2024) et la taxe sur le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité, le **TURPE** que la CRE préconisait d'augmenter de 4,8%. (article du monde du 31 août)
Il faut prendre en compte l'exaspération des citoyens due aux factures d'électricité exponentielles.

LE GUIDE DE L'EOLIEN

Il aura toute sa place dans le PCAET

- à condition que soient vraiment respectés les critères de refus d'implantation d'un parc notamment en présence de zones Natura 2000, ZNIEFF, trame verte et bleue, corridors écologiques et migratoires à proximité immédiate et rapprochée.
  A cet égard, la carte de zones de droit à prospection (page38 du document en ligne) montre les effractions à ce critère essentiel dans le cas d'Aubigné, Loubillé, Marcillé , Fontivillié, Couture d'Argenson , Villefollet-Brieuil sur Chizé-Villiers sur Chizé.

- à condition aussi que soit respecté un espace de 5 km de toute implantation éolienne pour les chauves-souris comme le recommande EUROBATS.

- à condition que soient respectés les 200 mètres entre un parc et une haie ou un bois.

- à condition encore qu'il soit plus ambitieux sur la distance entre les habitations et les parcs compte-tenu des évolutions de hauteur des machines qui vont accentuer les nuisances pour les riverains proches en cas de repowering. Il faut imposer un éloignement de10 fois la hauteur comme en Allemagne

- Enfin il est nécessaire que les suivis de mortalité soient effectués régulièrement et consciencieusement afin de disposer de données fiables.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 23/06/2025
ID : 079-200069755-20250620-C19_06_2025_01-DE

LA METHANISATION

Sur ce sujet, nos associations ont plusieurs craintes :

- Celle de voir se multiplier les cultures intermédiaires à vocation énergétique ou CIVE comme intrant dans une unité de méthanisation, au risque de priver le sol en perpétuel rotation culturale de carbone et de le rendre à terme stérile.
- Celle que la rotation des camions n'aggrave les émissions de GES, ce qui serait contraire à l'ambition du territoire.

- Celle d'utiliser les boues et les déchets ménagers avec tout ce qu'ils comportent de nocif comme intrant. Nous nous souvenons du scandale des farines animales qui devaient alimenter l'usine de Melle il y a des décennies et qui avait déclenché une résistance victorieuse.

Notre inquiétude est d'autant plus forte qu'aucune distance des habitations n'est fixée dans ce PCAET .

Nous espérons que nos doléances ne resteront pas lettre morte comme ce fut le cas pour la Convention citoyenne sur le Climat au niveau national.
Le PCAET vous engage auprès des citoyens et devra être garant de la protection des paysages et de la biodiversité et de la cohésion sociale.

Veuillez agréer nos salutations respectueuses.

Françoise Bourreau,
présidente de l'association *stop éolien en pays mellois*

Patrick Simon,
président de l'association *Vents des Sources*

Anne-Catherine Ladik,
co-présidente du collectif Réservation sud Deux-Sèvres

Anne-Marie Doray ,
présidente du collectif alerte éoliennes Exoudun